

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D68-2015

Séance du 24 septembre 2015 – Convocation du 15 septembre 2015

Compte rendu affiché le 2 octobre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Michel MATHEY par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Tameur GUENNAT par Laurent BUFFARD ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Neuville-sur-Saône

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Neuville-sur-Saône et le CCAS de Neuville-sur-Saône proposent la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'achat et de livraison des fournitures administratives et des consommables informatiques.

La Ville de Neuville-sur-Saône et le CCAS de Neuville-sur-Saône souhaitent constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention jointe.

La convention est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS de Neuville-sur-Saône.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de groupement de commandes à conclure entre la Ville et le CCAS de Neuville-sur-Saône.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OÙ l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ADOpte la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Neuville-sur-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Saône,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/10/2015
- Publication ou affichage le 01/10/2015

Valérie GLATARD, Maire.

